

# Commune de Saint-Sulpice

## Procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 Novembre 2024

Date de la convocation : 14 Novembre 2024

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Chalié Maurice, David Eddy, Delfour Monique, Fouinat Catherine, Lafon Thibaut, Landes Claudine, Lohézic Gérard, Pégourié Claude, Plenacoste Alain.

**Absents excusés** : Faure Bernard pouvoir à Lohézic Gérard, Jean Michel Périé

Mme Claudine LANDES, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Catherine FOUINAT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

La séance est ouverte.

Madame Landes souhaite dédier cette séance à la mémoire de Jean Jacques Raffy décédé il y a 4 ans. Il est procédé à une minute de silence.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la séance du 16 Octobre
2. Décision modificative budgétaire:amortissement de la carte communale
3. PCS: Poste de commandement communal: désignation des élus
4. Fêtes de fin d'année
5. Questions diverses

Madame Landes demande l'inscription d'un point supplémentaire : délibération concernant la vente et les échanges de parcelles avec M. et Mme FEL : accepté.

### 1 / Validation du compte rendu de la séance du 16 Octobre

Mme Delfour demande la modification du point concernant la mise en sécurité du bien sans maître : adopté. Le PV de la séance est validé à l'unanimité.

### 2 / Décision modificative budgétaire:amortissement de la carte communale

Madame LANDES indique aux conseillers que, sur la demande de Monsieur le conseiller aux décideurs locaux, il y a lieu de modifier le budget primitif concernant les amortissements, une partie des frais de carte communale ayant été oubliés lors de l'établissement du budget primitif 2024. Les écritures seront :

#### Investissement :

Dépenses		Recettes	
2138 – Opération 42 – Patrimoine vernaculaire	1 196,00	28041511 (040) – Biens mobiliers, Etudes	1 196,00

#### Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
615228 - Entretien autres bâtiments	-1 196,00		
681 (042) : Dotation aux amortissements	1196,00		
<b>Total</b>	<b>0,00</b>		

### **3 / PCS: Poste de commandement communal: désignation des élus**

Désignation des élus au sein des différents bureaux du poste de commandement.

Rappel : un exercice est prévu le 6 Décembre de 20h à 23h.

Par ailleurs, le PCS doit être finalisé et mobilisable à tout moment.

Les relais de quartiers et habitants fragiles ont été contactés, la liste en a été établie. Le maire et le premier adjoint doivent impérativement rester en mairie afin de recevoir les ordres et les transmettre.

D'autre part, il convient de répartir les habitants dans des listes qui seront distribuées aux relais de quartiers en fonction de la partie sur laquelle ils devront intervenir. Il est demandé à l'un des conseillers de bien vouloir travailler avec Gérard Lohezic pour établir ces listes. Monique Delfour se porte volontaire. Le travail sera effectué le vendredi 22 Novembre.

### **4/ Délibération concernant les terrains propriété FEL**

Madame le maire rappelle au conseil les échanges de terrains convenus lors d'une précédente mandature entre la commune et la famille FEL, entre l'ancien restaurant et leur maison. Ces échanges, géométrés et cadastrés, n'ont jamais été finalisés par acte notarié. M. et Mme FEL souhaitant vendre leur maison, ils souhaitent régulariser la situation. Le conseil municipal désigne le maire (ou le premier adjoint en cas d'indisponibilité de celui-ci) pour signer l'acte notarié.

Vote unanimité des présents

### **5/ Fêtes de fin d'année**

Il sera proposé une après-midi décoration de Noël dans le village le 7 décembre accompagnée d'un goûter.

Les voeux du Maire et conseil municipal auront lieu le dimanche 26 janvier 2025. Des fouaces seront achetées par la mairie. Il sera demandé aux habitants de confectionner des gâteaux, comme l'année dernière.

### **6 / Questions diverses**

– Lors du précédent conseil municipal, s'était posé la question de savoir si la commune continuait à prendre en charge les frais de repas des agents, ou si une participation leur était demandée.

La question va être posée aux maires de Brengues et Marcilhac afin de connaître leur fonctionnement.

– Lecture de la motion provenant de l'AMF 46 intitulée « Nous refusons d'être les variables d'ajustement du Gouvernement »

– Demande de dotation aux amendes de police, 2024–2025 :

Un mail est arrivé en mairie, la question qui se pose est de savoir si un dossier doit être rempli en vue de l'obtention de fonds pour réaliser le Couderc du mas de Grivois (côté déjà construit car l'autre ne comporte plus pour l'instant qu'un seul terrain constructible).

Une demande sera faite quant à la possibilité de recourir à cette dotation pour l'installation d'un radar pédagogique dans le village afin de limiter la vitesse de certains usagers.

– Concernant le nom du bâtiment, actuellement en cours de rénovation, et devant accueillir la mairie, et quatre logements, Gerard Lohezic a envoyé un mail en mairie, demandant comment on dit en occitan : grange, étable, séchoir, Mairie. La question est donc posée aux conseillers municipaux présents.

En suspend

- Madame Landes a assisté à une commission sur le risque incendie pendant laquelle il a été abordé le problème du défrichement, mesure indispensable. Une réunion publique aura lieu début 2025.

- Bornage d'une partie des terrains concernés par la sécurisation de la falaise Rue Barry du Four. Sont concernés et volontaires à titre payant au mètre linéaire : Pascal Bruel, Monique Delfour, Annie et Maurice Chalié ainsi que la commune de Saint Sulpice. L'intervention du géomètre aura lieu le 26 Novembre à partir de 9h.
- Alain Plénacoste a assisté à la réunion de l'AEP. La station d'épuration de Saint-Sulpice n'étant plus aux normes, ce dossier aura la priorité sur tous les projets. Il a été acté pour 2025/ 2026.
- Travaux École : l'institutrice remercie les élus pour les travaux réalisés. Elle demande que le portail soit sécurisé à l'aide d'une chaîne et d'un cadenas. Thibaut Lafon est chargé de l'achat et de la pose de cet équipement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H35